



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Numéro du produit L0931-063

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Lubricating oil

Restrictions d'utilisation Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fabricant Lubriplate Lubricants Co.
Corporate Headquarters
129 Lockwood Street
Newark, NJ 07105

Midwest Office & Plant
1500 Oakdale Ave.
Toledo, OH 43605
419-691-2491
419-693-3806

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence Chem-Tel: 1-800-255-3924 (US & Canada only)
01-813-248-0585 (Outside US & Canada)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Flam. Aerosol 1 - H222 Gaz Press., Comprimés - H280

Dangers pour la santé Non Classifié

Dangers environnementaux Non Classifié

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

diphenylamine	<1%
Numéro CAS: 122-39-4	
Facteur M (aiguë) = 1	
Facteur M (chronique) = 1	
Classification	
Tox. Aigüe 3 - H301	
Tox. Aigüe 3 - H311	
Tox. Aigüe 3 - H331	
TSOC ER 2 - H373	
Aigu Aquatique 1 - H400	
Chronique Aquatique 1 - H410	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Commentaires sur la composition

* The exact percentage withheld as a trade secret in accordance with 29 CFR 1910.1200.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale	En cas de doute, consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou s'ils persistent.
Ingestion	Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel médical.
Contact cutané	Rincer avec de l'eau.
Contact oculaire	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les malaises persistent.
Protections des secouristes	Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	Les bruines peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Orale	Considérant la nature physique de ce produit, une ingestion devient peu probable.
Contact cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Peut être un irritant faible pour les yeux. Peut provoquer des maux de tête.
<u>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial</u>	
Notes au médecin	Traiter selon les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Le produit est inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Les contenants d'aérosol qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse à partir du lieu d'incendie. En cas de bris de flacons d'aérosol, faire attention à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du propulseur. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Contrôler l'eau de ruissellement en le contenant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernées de toute probabilité de risque de pollution aquatique.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé. Évacuer les lieux. Risque d'explosion. Fournir un système adéquat de ventilation. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permise à proximité du déversement. Ôter rapidement tout vêtement qui est devenu contaminé.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SFGO Ultra 22 (Aérosol)

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage

Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Dans des conditions normales de manutention et d'entreposage, des déversements en provenance de contenant d'aérosol sont peu probables. En cas de bris de flacons d'aérosol, faire attention à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du propulseur. Déversements Mineurs: Essuyer avec un chiffon absorbant et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements Majeurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et absorber avec une vadrouille. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber le déversement avec une matière inerte, sèche et placer dans un récipient convenable à l'élimination des déchets. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation

Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas exposer les contenants d'aérosol à haute température ni en plein soleil. Le produit est inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. La pulvérisation s'évaporerait et refroidirait rapidement et en cas de contact avec la peau, pourrait provoquer de l'engelure ou des brûlures par le froid. Éviter le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards.

Conseils sur l'hygiène du travail en général

Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage

Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Conserver à l'écart des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas entreposer près des sources de chaleur ne pas exposer à des températures élevées. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Classe de stockage

Entreposage pour produits chimiques.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

SFGO Ultra 22 (Aerosol)

diphenylamine

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 10 mg/m³

A4

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

A4 = Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système adéquat de ventilation. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

Protection des yeux/du visage

À moins que l'évaluation rapporte la nécessité d'une plus grande protection, il faudra porter les équipements de protection suivants: Lunettes de protection bien ajustées.

Protection des mains

Aucune recommandation spécifique quant à la protection des mains.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour prévenir les contacts répétés ou prolongés avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver après usage et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protection des voies respiratoires

S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti -gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Solide.
Couleur	Blanc cassé.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>288°C (>550.4°F)
Point d'éclair	> 204°C/399.2°F Cleveland à creuset ouvert.

SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Taux d'évaporation	< 0.01 (acétate de butyle = 1)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	Pas disponible.
Tension de vapeur	<0.0013 kPa @ 25°C
Densité de vapeur	> 5
Densité relative	0.95
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Propriétés explosives	Ne s'applique pas.
Propriétés comburantes	Pas disponible.
Autres renseignements	Aucun.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
Risques de réactions dangereuses	Les matières suivantes peuvent réagir fortement avec le produit: Agents comburants.
Conditions à éviter	Ne pas exposer les contenants d'aérosol à haute température ni en plein soleil. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Matières incompatibles	Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.
Produits de décomposition dangereux	Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Notes (DL₅₀ par voie orale) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aiguë - par contact cutané

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Notes (CL₅₀ par inhalation) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Données animales Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Génotoxicité - in vitro Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancerogénicité

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancérogénicité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancérogénicité selon le CIRC Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté.

Toxicité pour la reproduction

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour la reproduction - fertilité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour la reproduction - développement Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non classifié comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.

Danger par aspiration

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Danger par aspiration Non pertinent. Solide.

Renseignement généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Inhalation Les bruines peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Orale Considérant la nature physique de ce produit, une ingestion devient peu probable.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut être un irritant faible pour les yeux. Peut provoquer des malaises.

Voie d'exposition Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux

Organes cibles Pas d'organe cible connu.

12. Données écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Toxicité Chronique Aquatique 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Toxicité aquatique aiguë

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aquatique chronique

Résumé Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Persistance et dégradation

Persistance et dégradation La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas disponible.

Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui seront facilement évaporés de toute surface.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes Non reconnu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Renseignements généraux	Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.
Méthodes d'élimination	Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas percer ni incinérer les récipients vides à cause d'un risque d'explosion. Éliminer les produits en surplus et ceux qui ne sont pas recyclables par le biais d'un entrepreneur accrédité pour l'élimination des déchets. Les déchets, les résidus, les récipients vides, les vêtements de travail usagés et le matériel de nettoyage contaminé devront être recueillis dans des récipients prévus à cet effet, avec étiquette décrivant leur contenu.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

Numéro ONU (LTMD)	1950
Numéro ONU (IMDG)	1950
Numéro ONU (OACI)	1950
Numéro ONU (DOT)	UN1950

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (LTMD)	AEROSOLS
Désignation officielle de transport (IMDG)	AEROSOLS
Désignation officielle de transport (OACI)	AEROSOLS
Désignation officielle de transport (DOT)	AEROSOLS

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du DOT	2.1
Étiquette du DOT	2.1
Classe de la LTMD	2.1
Étiquette de la LTMD	2.1
Classe de l'IMDG	2.1
Classe/division de l'OACI	2.1

Étiquettes de transport



SFGO Ultra 22 (Aérosol)

Étiquette de transport du DOT



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage de la LTMD None

Groupe d'emballage de l'IMDG None

Groupe d'emballage de l'OACI None

Groupe d'emballage du DOT None

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-D, S-U

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations nationales Règlement sur les produits dangereux - DORS/2015-17
Règlement sur le transport des marchandises dangereuses - DORS/2015-100.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité LTMD: La Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA: Association du Transport Aérien International.
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical abstracts service.
ATE: Estimation de la toxicité aigüe.
CL₅₀: Concentration Létale médiane pour 50 % des organismes d'essai.
DL₅₀: Dose Léthale médiane pour 50 % des organismes d'essai.
CE₅₀: Concentration efficace médiane.
PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables.

Abréviations et acronymes reliés à la classification Aérosol = Aérosol
Gaz Press., Comprimés = Gaz sous pression: Gaz comprimés

SFGO Ultra 22 (Aerosol)

Conseils relatifs à la formation Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.

Date de la révision 2021-04-08

Révision 1

Numéro de la FDS 5249

Mentions de danger intégrales H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

End of SDS

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.